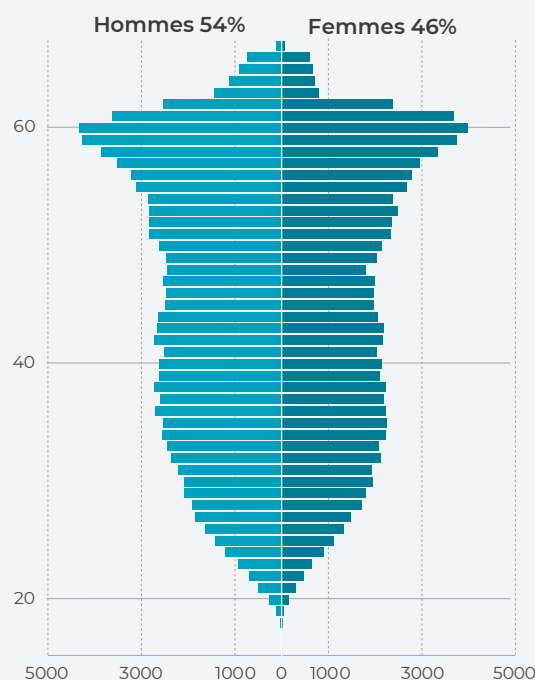


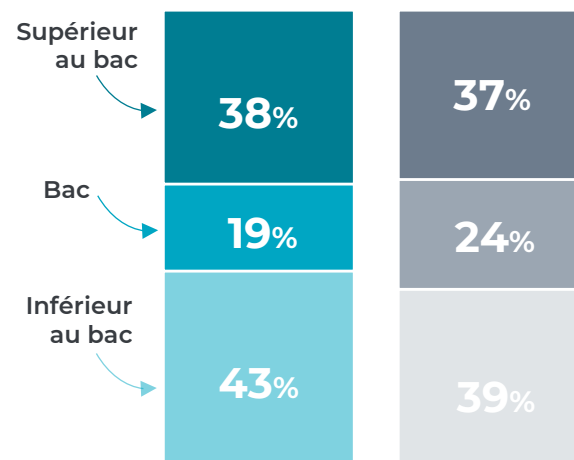


Allocataires après un licenciement économique

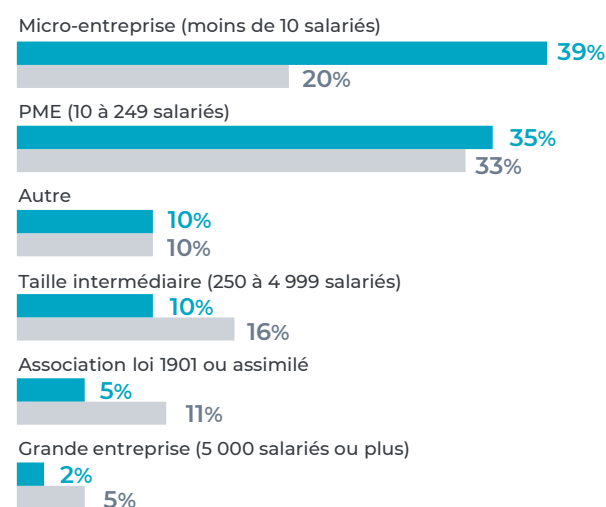
PYRAMIDE DES ÂGES



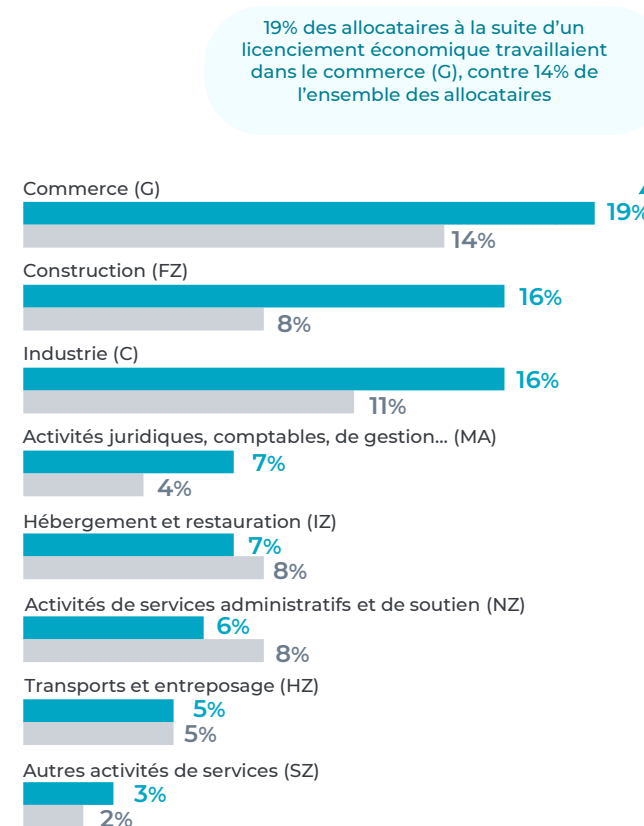
Répartition par niveau d'étude déclaré



Répartition par type d'employeur



Répartition par secteur d'activité agrégé



Les allocataires après un licenciement économique sont particulièrement nombreux dans 4 sous-secteurs d'activité (plus de 17%, vs 5% dans l'ensemble) :

- Commerce de détail de la chaussure (G)
- Construction de maisons individuelles (FZ)
- Activités des agences de publicité (MC)
- Vente à distance sur catalogue spécialisé (G)

202 000 allocataires (soit 5 %) sont pris en charge après un licenciement économique.

Il s'agit plus souvent d'hommes (54 %) et d'allocataires plus âgés : 27 % ont plus de 55 ans. Leur niveau de diplôme est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des allocataires, mais la part de cadres est plus élevée.

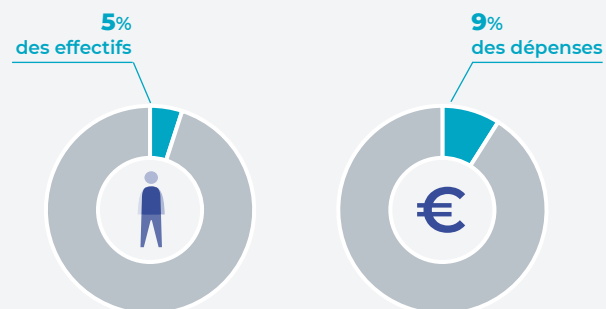
Les licenciés économiques ont plus souvent travaillé dans le commerce, la construction, l'industrie et les activités juridiques, comptables et de gestion que l'ensemble des allocataires.

Ces allocataires travaillaient nettement plus souvent dans des micro-entreprises (39 % contre 20 % pour l'ensemble des allocataires) et plus rarement dans des entreprises de taille intermédiaire (10 %), des associations (5 %) ou de grandes entreprises (2 %).

Deux tiers d'entre eux bénéficient ou ont bénéficié d'un contrat de sécurisation professionnelle.



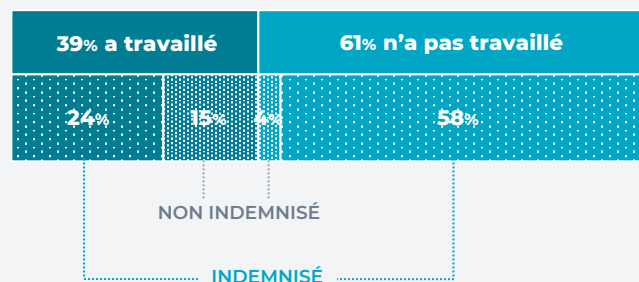
Allocataires après un licenciement économique



Montant d'indemnisation mensuel net perçu en 2024

en moyenne **1 490€** vs pour l'ensemble **1 040€**

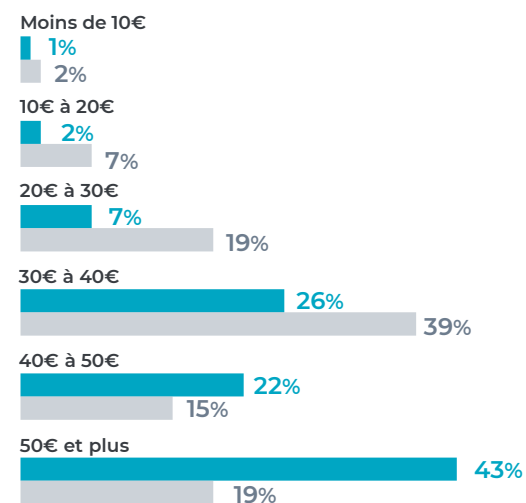
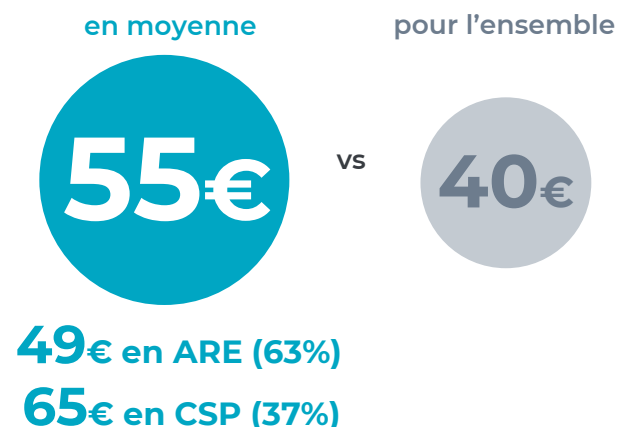
En moyenne chaque mois, en 2024*



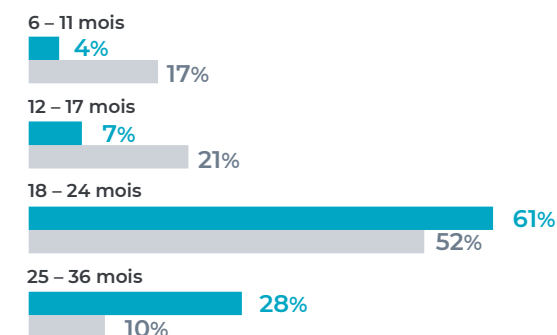
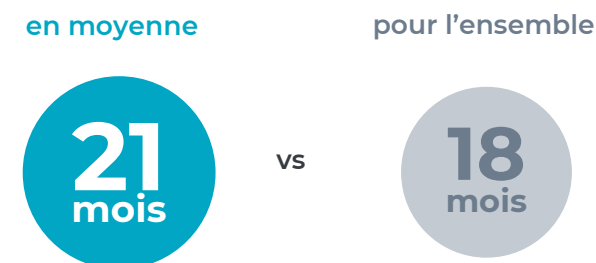
*Les totaux peuvent être différents de 100 en raison d'arrondis.

Unédic

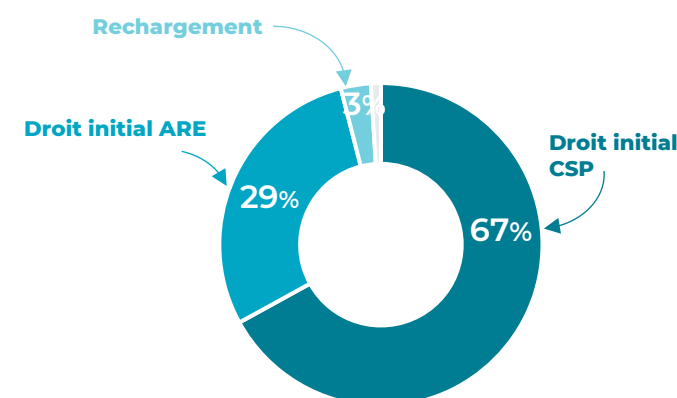
Allocation journalière nette



Durée potentielle du droit



Type de droit



Les **202 000 allocataires** pris en charge après un licenciement économique perçoivent une **allocation journalière nette plus élevée** que la moyenne : 49 € pour les bénéficiaires de l'ARE ou de l'AREF et 65 € pour les bénéficiaires du CSP.

La **durée potentielle moyenne des droits est de 25 mois**, contre 18 mois pour l'ensemble des allocataires. Au total, 89 % disposent d'un droit d'une durée de 18 mois ou plus.

Ils représentent **5 % des effectifs mais 9 % des dépenses d'indemnisation**, en raison d'un niveau d'allocation plus élevé et d'une proportion plus faible d'allocataires exerçant une activité en parallèle.

Source : FNA/DSN, calculs Unédic
Champ : allocataires pris en charge par l'Assurance chômage après un licenciement économique, ARE, AREF, fin décembre 2024

Allocataires après un licenciement économique
Ensemble des allocataires